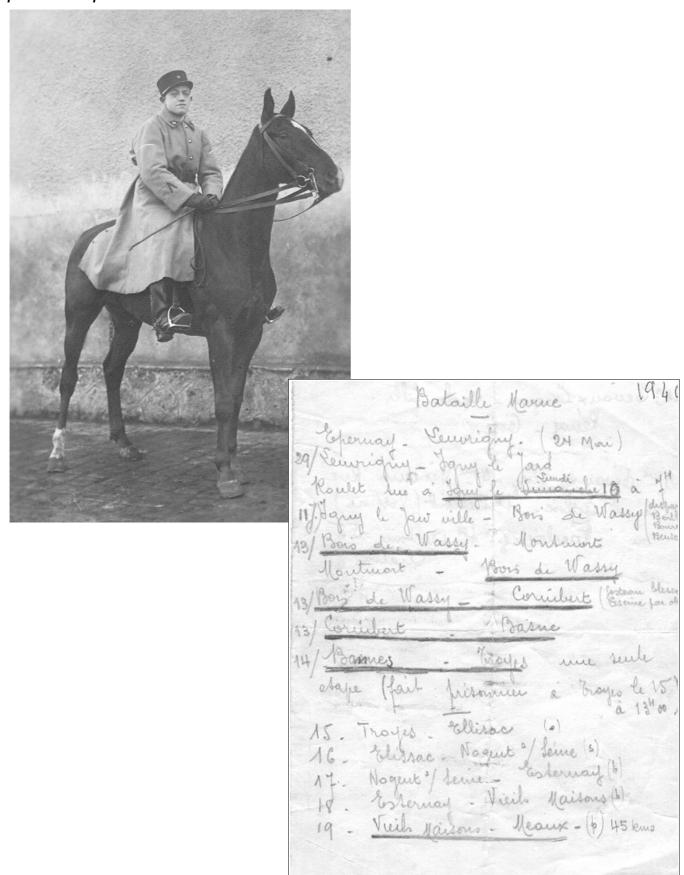
Bataille de la Marne, juin 1940.1

Texte réalisé par Raymond Gleize à son retour à Paris, avec les notes ramenées de ses campagnes et sa période de captivité.



¹ Par rapport au texte initial, les textes en *italique* sont ajoutés.

Le colonel Perrey, commandant le dépôt de cavalerie n° 26 à Épernay avait formé, après la percée allemande à Sedan, un groupement de combat baptisé « groupement Perrey ». Ce groupement monté, dont je faisais partie comme chef de peloton, a quitté Épernay le 24 mai pour prendre position entre Port-à-Binson et Dormans afin de s'opposer au franchissement de la Marne dans ce secteur.

Déplacements, positions et replis!

- Le 24 mai : Épernay Leuvrigny.
- 29 mai : Leuvrigny Igny-le-Jard.
- Du 29 mai au 11 juin : Igny-le-Jard, cantonné dans un rendez-vous de chance.
- 10 juin à 19 heures, mon ami le maréchal des logis Robert Roulet est tué près de moi par une bombe.



- 11 juin : Igny-le-Jard Bois de Wassy. Le train de combat formé de véhicules attelées : vivres, munitions, forge, était sous le commandement direct des maréchaux des logis Devaux et Roulet. Après la mort de ce dernier, Devaux a demandé au lieutenant Berthod qui commandait l'escadron que je parte avec lui, ce qui fut accepté. J'ai donc abandonné mon peloton que je devais retrouver avec le train de combat à Nogent-sur-Seine (ce qui ne s'est jamais réalisée...).
- Bois de Wassy Montmort. Avec le train de combat, au retour au bois de Wassy, puis sans interruption, nuit et jour, harcelés par les bombardements aériens : Montmort – Cornibert et Basne (quelques blessés).
- 14 juin : Montmort Troyes. Stoppé devant Troyes, nous attendons sous les bombes une accalmie pour pénétrer dans la ville qui, <u>soi disant</u>, n'est pas occupé par les Allemands!!...

T. S. V. P

La Marne - 1940..sxw 01/02/2005 © 2003 www.gleize.net 2/7

- 15 juin : entrés dans Troyes, nous nous heurtons aussitôt aux chars allemands qui bouclaient la ville. Dans cette pagaille, j'ai monté à cheval le perron de la préfecture.
- Les Allemands sont venus nous cueillir. J'ai pu débrider mon cheval, lui donner sa musette d'avoine, et prendre les sacoches pendues à la selle.

Le 15 juin à 13 heures, j'étais prisonnier!



Les Allemands nous ont emmenés le jour même en colonne, nous étions peut-être 5 ou 6000 prisonniers.

Tous les jours notre colonne augmentait.

Entre le 15 et 19 juin, par Estissac, Nogent-sur-Seine, Esternay – Vieil Maisons, nous avons été emmenés, sans manger, dans le quartier de cavalerie de Meaux où nous étions les uns sur les autres.



Les éléments du train de combat avaient été séparés, tout avait été abandonnée : chevaux, véhicules, armes (j'avais rendu mon mousqueton inutilisable).

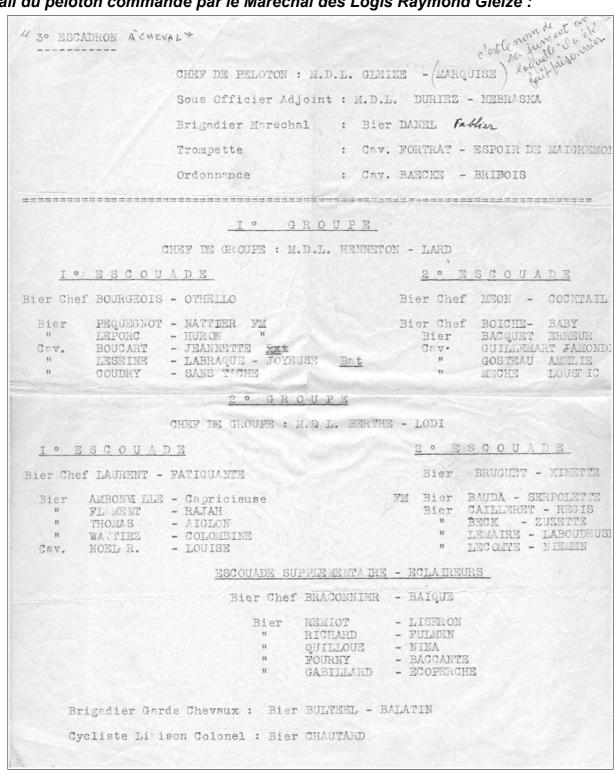
Grâce à ma femme et à ses relations de l'Assistance Publique, j'ai pu être incorporé comme infirmier ! au collège de Meaux transformé en hôpital. Je mangeais normalement et couchais dans un lit !

Livret militaire, mention datée du 26 AVRIL 1940. Or, elle a été réalisée entre fin JUIN à fin JUILLET 1940...

Toujours grâce à ma femme et avec l'intervention de la SNCF, j'ai été mis en congé de captivité le 26 août 1940.

De retour à Paris, j'ai retrouvé mon emploi. J'allais signer à la Kommandantur tous les huit jours à l'hôtel Continental, rue de Rivoli. Cette obligation s'est espacé peu à peu, pour se terminer définitivement le 28 septembre 1944.

Détail du peloton commandé par le Maréchal des Logis Raymond Gleize :



Le nom des chevaux est indiqué. Correspond probablement à la situation au 24 mai 1940

Document pour le « prisonnier en congé de captivité » :

Prescriptions

à l'usage des prisonniers de guerre en captivité sous le contrôle du Commandant de Grand-Paris pour la région parisienne.

- 1.) Aux fins d'immatriculation sur les registres de contrôle, les prisonniers de guerre envoyés en congé de captivité dans le département de la Seine doivent se présenter immédiatement munis de toutes les pièces militaires en leur possession, au Service du Contrôle des prisonniers de guerre : Kommandantur de Grand-Paris, Rue de Rivoli, 234-236.
- 2.) Il leur sera alors indiqué, avec le jour du mois où ils seront contrôlés, le lieu dudit contrôle. Le contrôle doit être absolument observé par l'intéressé. Des modifications concernant l'heure du contrôle ne pourront être obtenues qu'avec l'assentiment du Service de Contrôle.
 - 3.) Chaque prisonnier en congé de captivité doit toujours porter sur lui les pièces suivantes :
 - a) sa feuille de congé,
 - b) son numéro de prisonnier,
 - c) son certificat de domicile légalisé,
 - d) son certificat de travail légalisé qui doit être renouvelé tous les 3 mois. (Les cheminots, les employés du Métropolitain, de la police, de la S.T.C.R.P. doivent avoir leur carte de service),
 - e) une pièce d'identité avec photo.
- 4.) Chaque prisonnier est tenu de signaler tout changement survenu dans sa situation (cessation de son travail, transfert d'une administration à une autre, changement d'employeur, etc.).
- 5.) Le prisonnier ne peut quitter le lieu de son congé même provisoirement sans autorisation spéciale de son Service de Contrôle.
- 6.) Tout changement de domicile doit être signalé de suite au Service de Contrôle, pour permettre le transfert du dossier au Service de Contrôle compétent pour le nouveau domicile.
- 7.) En cas de maladie, le prisonnier est tenu d'en aviser immédiatement le Service de Contrôle et se rendra pour traitement à l'Hôpital militaire du Val-de-Grâce. Dans les cas particu-lièrement graves et urgents, il peut demander une ambulance à son Service de Contrôle. A sa sortie de l'Hôpital, le prisonnier doit se présenter à son Service de Contrôle.
- 8.) Les prisonniers qui ne se conformeraient pas aux prescriptions ci-dessus indiquées, seront renvoyés au camp et punis. Ils ne pourront être remis en congé de captivité.

Le Commandant de Grand-Paris.

Quelques photos:



Sur la rangée du milieu : Maurice Franchomme est le quatrième en partant de la gauche, puis Robert Roulet est à ses côtés. Raymond Gleize est à droite.



Au centre, Robert Roulet, Maurice Franchomme, Raymond Gleize.

